

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1697

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Le mariage en rouge et blanc

La révision de la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre prochain autorise les officiers d'Etat civil à refuser des mariages suspects et même d'annuler des unions déjà célébrées. Une initiative parlementaire exige en outre que les futurs mariés présentent des papiers d'identités valables. Bref, la poursuite des abus vire à la chasse aux sorcières.

La Suisse n'est pas prête de ressembler à Las Vegas où l'on peut se marier en une heure. Pas question dans nos frontières de se passer la bague au doigt sans montrer patte blanche et, peut être bientôt, passeport à croix de la même couleur. Alors qu'il est encore aujourd'hui un droit garanti en toutes lettres par la Constitution fédérale, le mariage pourrait bientôt devenir un privilège réservé aux seules personnes séjournant légalement sur le territoire suisse.

Au nom de la lutte contre un nombre de mariages fictifs impossible à chiffrer, la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre pose un premier jalon vers l'inacceptable (cf. DP n° 1661). Elle modifie le Code civil pour permettre aux officiers d'état civil de refuser les unions suspectes. Les représentants de la pure Helvétie ne célébreront pas une union qui ne vise à l'évidence qu'à procurer à l'un des conjoints un précieux sésame pour rester à l'intérieur de nos barbelés. Si une alliance douteuse échappe à la vigilance des officiers d'état civil, un juge peut encore annuler ce faux mariage. Quant aux enfants nés de telles unions, ils ne méritent rien de moins que le statut de bâtards.

L'annulation du mariage mettra aussi fin au lien de filiation, pénalisant les enfants pour la faute de leurs parents. Une disposition que l'ancienne conseillère nationale libérale et professeure de droit Suzette Sandoz a qualifiée de «barbare».

La commission des institutions politiques du Conseil national ne s'arrête pas en si bon chemin. Sans attendre le résultat du scrutin du 24 septembre, elle a adopté une initiative parlementaire de Toni Brunner (UDC) qui exige des fiancés qu'ils présentent un passeport suisse ou, à défaut une autorisation de séjour ou un visa valables. Rien ne doit faire obstacle à l'expulsion du territoire suisse, pas même la volonté de vivre ensemble. Quant aux sans-papiers, leurs amours aussi seront clandestines. Cette révision du Code civil empêcherait même de se marier des fiancés désireux de mener une vie commune, en raison de leur statut en Suisse. Il ne s'agit plus de lutter contre les mariages blancs, mais bien de réserver le mariage à un cercle limité de personnes: une discrimination qui rappelle les pires heures de l'histoire.

(ad) Suite de l'article à la page 6

### Sommaire

Le rapport sur l'Europe du Conseil fédéral sent l'exercice scolaire.

page 2

La formation souffre du malaise budgétaire de l'Etat.

page 3

Les accords bilatéraux remplacent les négociations multilatérales à l'OMC.

page 4

Les politiques économiques à la lumière de l'analyse comparée.

page 5

Gays et lesbiennes veulent devenir mère et pères.

page 7

### Europe

Quel est le prix que nous acceptons de payer au titre de la solidarité européenne? Comment aménageons-nous notre fiscalité pour garantir le financement de nos assurances sociales? En dehors de ces deux questions la discussion sur le rapport du Conseil fédéral ne sera qu'académique.

Edito page 3